

FICHE D'INSCRIPTION À L'AUMONERIE*

Nom du (de la) jeune : Prénom :

Né (e) le à

Niveau de l'aumônerie

	Nom et prénom	Profession
Père		
Mère		

Un éventuel courrier est à adresser à ☐ Mme et M. ☐ Mme ☐ M.**COORDONNEES**

Adresse :

Téléphone du domicile :

	Téléphone portable	E-mail
Jeune		
Père		
Mère		

VIE RELIGIEUSE

Sacrement	Date	Paroisse	Diocèse
Baptême** ☐ Oui ☐ Non			
1 ^{ère} communion ☐ Oui ☐ Non			
Profession de foi ☐ Oui ☐ Non			
Confirmation ☐ Oui ☐ Non			

VIE SCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE

Entre en classe de : Établissement :

Activités extra scolaires ou associatives (sport, musique, etc.) :

AUTORISATIONS PARENTALES***

- ☐ J'autorise les responsables du groupe à adresser des e-mails ou des SMS à mon enfant.
- ☐ J'autorise la diffusion de photos/vidéos d'activités du groupe sur lesquelles figure mon enfant.
- ☐ J'autorise mon enfant à participer aux activités et sorties organisées par l'aumônerie.
- ☐ J'autorise mon enfant à rentrer seul avec les transports en commun ou à pied ;
- ☐ Ou à défaut, je m'engage à venir le chercher ou à déléguer quelqu'un pour le faire.

Signature du jeune

Signature des parents ou du responsable légal

* Fiche à remplir et à déposer au moment de l'inscription accompagnée des frais d'inscription de 60€ (hors mis éventuel casuel pour l'obtention d'un sacrement). Ce montant est dégressif en cas d'inscription de la fratrie.

** Fournir obligatoirement l'extrait de baptême pour ceux qui sont déjà baptisés et qui ne l'ont pas fourni l'an dernier.

*** Ces autorisations sont indispensables et nécessaires pour un bon déroulement des activités de l'aumônerie. L'inscription ne pourra être validée sans ces autorisations.

CHARTRE DE BONNE CONDUITE À L'AUMÔNERIE

Animateurs, vous vous engagez à :

- Faire connaître les Écritures aux jeunes et la vie de l'Église.
- Aider les jeunes, aux côtés de leurs parents et des accompagnateurs des sacrements, dans leur préparation aux sacrements et célébration (baptême, 1^{ère} communion, confirmation profession de foi,) le cas échéant.
- Aider les jeunes à s'impliquer dans la vie paroissiale et à prendre part aux activités caritatives.
- Proposer un encadrement approprié selon les activités proposées.

Parents, vous vous engagez à :

- Soutenir votre enfant dans ses engagements à l'aumônerie et à la préparation aux sacrements le cas échéant.
- Justifier toute absence.
- Soutenir les animateurs dans leur démarche pédagogique et spirituelle.
- Ce que votre enfant assiste aux messes dominicales.
- Coopérer avec les animateurs en cas de non-respect des engagements pris par votre enfant.
- Avertir les animateurs en cas d'absence de votre enfant.
- Participer aux activités au moins une fois dans l'année.

Jeunes, vous vous engagez à :

- Arriver à l'heure et à justifier toute absence.
- Respecter les personnes, les lieux et les symboles religieux.
- Participer aux messes dominicales et aux activités proposées.
- Rester poli, attentif aux autres et ne pas empêcher le bon déroulement d'une séance, d'une activité ou d'une sortie.
- Ne pas adopter de comportement à risque au regard des personnes et des lieux.
- Ne pas utiliser votre téléphone portable pendant les séances sauf sur autorisation de l'animateur.
- Écouter la Parole de Dieu en silence et participer à la prière.

En cas de non-respect de la présente charte, le jeune s'expose aux mesures de discipline de l'aumônerie⁽¹⁾.

Signature du jeune :

Je déclare avoir pris connaissance des engagements de mon enfant et des miennes.

À Herblay-sur-Seine, le

Signature du responsable légal :

Signature de l'animateur :

(1) Mesures de discipline

- 1^{er} incident : le jeune sera pris à part en fin de séance ; l'animateur lui expliquera en quoi son attitude perturbe le groupe et quelles sont ses attentes. Il recueillera son sentiment et cherchera avec lui une solution à mettre en place à la séance suivante. Il pourra s'appuyer sur la présente charte.
- 2^e incident : l'animateur du groupe et le responsable du niveau prendront contact avec les parents pour faire part de la situation et trouver avec eux une solution permettant de mettre fin aux incidents.
- 3^e incident : l'animateur, le responsable du niveau et le coordinateur de l'aumônerie se concerteront et pourront décider de l'exclusion temporaire ou définitive du jeune, selon la gravité des faits. Les parents en seront immédiatement informés.

Dans le cas particulier des retraites ou des pèlerinages, les animateurs, en accord avec l'aumônier, se réservent la possibilité :

- De ne pas accueillir en retraite les jeunes qui auront été à l'origine de plusieurs incidents pendant les séances, soirées-débat ou autre activité ;
- De prononcer une exclusion immédiate de la retraite ou pèlerinages.